

## RDV PERMIS, LA NOUVELLE APPLICATION D'INSCRIPTION AU PERMIS

RDV permis est la nouvelle application développée par le gouvernement pour permettre aux élèves de mandater les auto-écoles afin qu'elles puissent les inscrire à des sessions d'examen du **permis de conduire** mais aussi aux candidats libres de pouvoir réserver leur propre place. A noter que la plateforme est encore en phase de test, ce qui explique que certaines fonctionnalités ne soient pas encore disponibles ou que le service ne soit pas du tout accessible dans certains départements.

### *Les objectifs de cette plateforme sont multiples :*

#### Mieux maîtriser les délais

RDV permis tend à améliorer les délais de présentation à l'examen du permis tout en vous sensibilisant aux délais supplémentaires en cas d'échec.

#### Augmenter les taux de réussite

L'application a également pour objectif d'augmenter les taux de réussite du permis de conduire afin de réduire le temps d'attente global.

#### Accéder à une plateforme nominative

La plateforme permet un accès nominatif à la fois pour des auto-écoles mandatées par leurs élèves ou pour les candidats libres.

#### Rééquilibrer les droits

Ce service rééquilibre les droits entre les auto-écoles et les élèves et notamment vis-à-vis des candidats libres qui peuvent réserver leur date d'examen.

#### Renforcer le lien de confiance

La confiance entre les auto-écoles et leurs élèves est importante c'est pourquoi la plateforme souhaite la renforcer à travers plus de transparence.

## COMMENT FONCTIONNE RDV PERMIS ?

RDV permis établit un parcours pour l'élève et son auto-école :

1

Après avoir effectué un examen blanc validé par votre enseignant, votre agence City'Zen fait une demande de place d'examen via la plateforme **RDV permis**.

2

Pour valider cette demande, nous aurons besoin de certaines informations mais pas de panique, la plupart d'entre elles vous auront déjà été demandées au moment de votre inscription en auto-école :

- Nom.
- Prénoms.
- **Code NEPH.**
- Date d'obtention du code de la route.

3

Une fois enregistré sur la plateforme **RDV permis**, vous allez recevoir une notification attestant de votre inscription sous mandat. En effet, votre auto-école fait la demande pour vous, il est donc important de ne pas refuser cette étape afin que nous puissions vous proposer une date d'**examen au permis de conduire**.

4

Ensuite, s'occupe de vous réserver une date d'examen au plus vite ! Une fois fixée, vous recevrez votre convocation par mail avec le jour, l'heure et le lieu de votre passage. Attention de ne pas oublier votre pièce d'identité et votre convocation le jour du permis, sans quoi l'accès à l'examen vous sera refusé.

Conseil : il est essentiel de bien se préparer avant de demander une date d'examen. En cas d'échec, le délai de représentation peut être long et varie selon les points que vous avez obtenu lors de votre première tentative :

- Sans délai pour les personnes ayant un score supérieur à 25.
- 10 jours de délai pour les personnes ayant un score compris entre 21 et 25.
- 20 jours de délai pour les personnes ayant un score compris entre 16 et 20.
- 30 jours de délai pour les personnes ayant un score compris entre 11 et 15.
- 45 jours de délai pour les personnes ayant un score inférieur ou égal à 10.